

Le lissage des coûts du financement des travaux sur la durée du contrat :

Astucieux piège financier où les élus communautaires se sont laissés naïvement engluier dès 2009... pour le regretter aujourd'hui, impuissants et amères, et devoir continuer à le subir jusqu'en 2039...

1) Au royaume des aveugles les borgnes sont rois

Promoteurs et défenseurs de la privatisation de l'assainissement, ils avaient plaidé pour que le remboursement soit lissé sur toute la durée du contrat au lieu d'être fait via une participation annuelle, la même tous les ans, sur toute la durée du contrat.

Avantages : D'une part il a permis d'endormir la vigilance des usagers au moment où ceux-ci étaient le plus critiques et réticents à la volonté des élus de *privatiser* ce service public.

D'autre part, il laissait croire aux usagers que les élus étaient capables de raser gratis et d'un coup de baguette magique faire sortir du néant quelques stations d'épuration et des km de réseaux sans que leurs coûts, estimés alors à 10 M€, entrent en collision frontale immédiate avec le porte-monnaie des usagers.

Conséquence première de ce choix : La participation des usagers à ce remboursement serait imperceptible les premières années... mais augmenterait régulièrement pour atteindre le plafond en 2019. Une fois ce niveau atteint, leur participation resterait stable jusqu'à la fin du contrat.

Illustration : pour une même consommation annuelle de 100 m³, la dite participation serait de **9 €** en 2010, puis de **57,40 €** en 2014 et de 2019 à 2039, de **100,6 €**.

Conséquence secondaire... mais la plus importante : le renchérissement des frais financiers en rapport avec le remboursement du *prêt* ou du *capital avancé* par les concessionnaires.

En effet, en remboursant trois fois rien au cours des 10 premières années, pendant cette même période *le capital de départ non encore remboursé* continue à être taxé au taux de 6,5 %.

Illustration : au cours des 10 premières années de fonctionnement de la concession les usagers ont payé à Veolia 4,8 M€, hors taxes, aux seuls fins du remboursement des frais financiers liés au capital « prêté » par Veolia... Mais cela n'a permis de baisser celui-ci que de 512.000 € !

Dans un tel scénario, force est de constater que seul le concessionnaire est véritablement gagnant !

Atout supplémentaire de ce tour de passe-passe : redorer le blason des multinationales, appelées à la rescousse pour palier à la détresse des recettes fiscales où se trouvent les collectivités territoriales et les États. Toutes deux appauvries par la volonté des *grands imposables* de ne pas payer des impôts à la hauteur de leurs bénéfices et patrimoines.

2) Inviter le loup dans la bergerie et le laisser s'y restaurer jusqu'à plus faim

Dans le jargon technocratique, le viatique pour y arriver a pour nom de code **Partenariat Public-Privé**.

Appellation faussement rassurante et autrement aguicheuse que **mise sous tutelle privée**.

C'est ainsi que, depuis le début du siècle, quelques multinationales bien de chez nous, ont été appelées à la rescousse pour financer la rénovation ou la construction, par voie de concession, de nombreux services publics liés à la gestion de l'eau, de l'assainissement, des ordures ménagères, des parkings, du chauffage urbain, des autoroutes, des ouvrages d'art à péage, ainsi que les grands ensembles immobiliers en rapport avec l'administration publique, les ministères, les hôpitaux, les maisons d'arrêt.

La privatisation de l'assainissement dans l'Embrunais a coché toutes les cases pour la rendre possible.

Et ce avec le soutien actif des élus, qui osaient affirmer à l'époque « *la Communauté de Communes n'a ni capacité d'emprunt ni d'auto-financement suffisants* » pour lui éviter de faire appel au loup.

Portes ainsi grandes ouvertes, les usagers avaient alors toutes les chances de s'y faire tondre. Ce à quoi nous assistons et subissons, de plein fouet, ces dernières années.

3) Relever le défi, oser la citoyenneté, dénoncer et combattre l'insoutenable volet financier du financement des travaux concessifs

Ce qui nous motive est la volonté de démontrer factuellement l'erreur, plus ou moins consciente ou volontaire, commise par les élus, en choisissant la *Délégation de Service Public* par voie de *Concession*. Et aussi de questionner les fondements d'une responsabilité qui s'avère coupable.

Puis, plus au raz des pâquerettes, chères à ceux qui ont à gérer la gestion des fins de mois difficiles et aux citoyens soucieux de l'emploi à bon escient de l'argent public, nos engagements et raisonnements cherchent à apporter des éléments de réponse à la question basique : **Combien tout cela va coûter à l'usager que nous sommes ?**

Des éléments de réponse nous les apportons, chiffres officiels à l'appui, dans les différents documents que nous intégrons, au fil des mois, dans notre site.

Au début du contrat, la température de l'eau des lignes *Abonnement part investissement* et *Consommation part investissement* de nos factures, était presque froide : à peine **59.161 €** ponctionnés aux usagers en 2010.

Mais au fil des ans, la température de ce bain-marie a grimpé régulièrement, arrivant à **588.083 €** HT en 2015 et atteignant **857.027 €** HT en 2020 (valeur qui sera celui de sa température moyenne jusqu'en 2039). (voir à ce propos le document *APPORTS annuels des usagers, de 2010 à 2021*)

Assoupis, par ces successifs coups de matraque, dans l'eau tiède de cette *légalité contractuelle*, les usagers aurons à traîner, coûte que coûte, jusqu'en 2039, les chaînes de ce boulet...

Dont le poids, cumulé, au bout de 30 ans de cette *involontaire servitude*, avoisinera les **24 M €**.

Sauf si... Sauf si les citoyens, que nous sommes aussi, osent dire, en nombre assez représentatif, à ces cols blancs à la main gantée (mais armée d'un pistolet à eau juridiquement dissuasive) :

Ça suffit, messieurs ! La poule aux œufs d'or que nous étions est devenue stérile !

Nous avons appris à compter, à lire dans les entre-lignes de votre innocent *lissage des coûts sur la durée du contrat*.

Sachez que nous savons désormais que **les 17 M € de frais financiers que vous voulez nous ponctionner en 30 ans suffiraient, à eux seuls, à financer le nouveau Centre Hospitalier d'Embrun !**

L'intérêt général et l'utilité sociale qu'il présuppose nous y encourage ! Et ce, bien davantage qu'à gaver l'insatiable appétit de vos actionnaires.

Le langage fleuri du *lissage des coûts sur la durée du contrat*, sent bon le salon littéraire où évoluent les beaux parleurs élevés au grain du suffrage universel à deux tours *et les bonimenteurs* qui leur vendent à longueur de journée du chat pour du lapin. Mais il a pour but premier d'amener l'auditeur à qui il s'adresse, à faire trempette dans le bien connu et anesthésiant **syndrome de la grenouille** :

Une grenouille mise dans l'eau-froide à 10 degrés voit ses réflexes et son instinct de survie se ramollir au fur et à mesure que l'eau est imperceptiblement chauffée... et elle s'assoupit jusqu'à y finir cuite.

Mais la même grenouille, jetée dans un récipient d'eau à 45 degrés réagit aussitôt, de toutes ses forces, pour s'en échapper !